

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

20 octobre 2015

Satisfaction devant le retrait par la FHF de son recours en conseil d'Etat

Samu-Urgences de France salue la décision de la FHF de retirer son recours en conseil d'Etat contre

les textes définissant le temps de travail des urgentistes.

Nous avons toujours exprimé notre volonté de dialogue et de concertation dans la mise en

application de l'organisation territoriale des urgences et des nouvelles modalités d'organisation du

travail afin d'améliorer la qualité et la sécurité des soins et l'attractivité de notre métier. Ces

nouvelles organisations ne doivent pas être « l'arbre qui cache la forêt » et elles ne peuvent reposer

que sur un effectif médical suffisant : il ne s'agit pas de fermer des sites d'urgence qui répondent à un

besoin de santé, mais bien d'organiser leur fonctionnement pérenne grâce à des équipes territoriales

compétentes.

Par cette décision, la FHF et les Conférences Hospitalières témoignent de leur souhait de rétablir le

dialogue avec les urgentistes mais aussi tous les praticiens hospitaliers, ces modalités d'organisation

étant amenées à s'appliquer à l'ensemble des médecins hospitaliers ayant une pénibilité de travail

comparable à celle des urgentistes comme le préconise le rapport « Le Menn ».

Nous sommes donc prêts à engager au plus tôt les discussions sur ces nouvelles organisations, tant

au niveau de nos représentations nationales qu'au niveau des comités techniques régionaux des

urgences mis en place auprès des directeurs généraux des ARS, afin que des solutions puissent être

trouvées et des engagements pris dès le mois de janvier 2016.

Docteur François BRAUN

Président de Samu-Urgences de France

Tel: 06 80 32 28 29